



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 28 mars 2020

Coronavirus Bilan de la première nuit du couvre-feu en Polynésie française

L'Etat et le Pays ont décidé de la mise en place d'un couvre-feu général en Polynésie française qui a pris effet le vendredi 27 mars à 20 heures.

Ce couvre-feu interdit toutes circulations et tous déplacements dans l'espace public, de 20 heures à 5 heures, tous les jours, sur l'ensemble des îles de la Polynésie française.

Les gendarmes, les policiers nationaux et municipaux se sont mobilisés toute la nuit pour contrôler les usagers et vérifier leurs attestations indiquant leurs motifs de déplacement.

Pour la mise en place de cette nouvelle mesure de restriction, les forces de l'ordre ont privilégié la pédagogie pour bien expliquer les modalités de ce couvre-feu.

Bilan de la première nuit de ce couvre-feu :

- 224 contrôles effectués sur toute la Polynésie française
- 13 verbalisations

Cette première nuit de couvre-feu a été très calme avec une diminution significative de la circulation sur tout le territoire. Aucune ivresse publique manifeste n'a été constatée. L'affluence autour des structures de santé et dans les quartiers de Tahiti a été très modérée. La population polynésienne a bien pris conscience de la nécessité absolue de limiter ses déplacements pour protéger le fenua de la propagation du Covid-19 et cet effort doit être poursuivi.

ADOPTÉZ LES MESURES BARRIÈRES POUR VOUS PROTÉGER CONTRE LE COVID-19



Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél. : (689) 40 46 65 63 – Port. : (689) 89 43 00 31
Mél : communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

BP 115 – 98713 Papeete
Avenue Pouvana'a a Oopa